

SEMINAIRE EN PRESENTIEL :

**REGIME FISCAL DES ENTREPRISES INACTIVES INTRODUIT
PAR LA LOI DE FINANCES 2023
« COMMENT EVITER LA TAXATION D'OFFICE ET BENEFICIER
DE LA REGULARISATION FISCALE ET DE LA DISPENSE DU
CONTROLE FISCAL »**

DATE : 20 Septembre 2023 de 14h30 à 17h30 (une demi-journée)

PROGRAMME :

- + Maîtriser les régimes fiscaux des entreprises inactives institués par la LF 2023**
- + Bien connaître le régime de la suspension de la procédure de taxation d'office des entreprises inactives et leur inscription sur le registre des entreprises inactives**
 - Définition des entreprises inactives
 - Procédure préalable à l'inscription des entreprises inactives sur le registre des entreprises inactives
 - Suspension de la procédure de taxation d'office
 - Eviter le Retrait du registre des entreprises inactives et la reprise de la Procédure de taxation d'office
- + Maîtriser la Régularisation de la situation fiscale des entreprises inactives et bénéficié de la dispense du contrôle fiscal et de l'annulation des sanctions :**

- Contribuables concernés
- Modalités de régularisation de la situation fiscale
- Conséquences de la régularisation de la situation fiscale
- Contribuables exclus du régime dérogatoire
- Formalités de radiation à accomplir

Rappel de la procédure de taxation d'office pour défaut de la régularisation de la situation fiscale des entreprises inactives

CAS PRATIQUE

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE FORMATION MOHAMED CHORFI

Site Web: www.chorformation.com EMAIL : m.chorfi47@gmail.com / cabinetchorficm2f@gmail.com

GSM : 06 10 13 21 06 / 06 61 14 88 03 Tél : 05 22 24 64 65

Adresse: 49, rue Mohamed Ben Radi Slaoui - Angle Bd. Med V - Belvédère - Casablanca